

Groupe de l’Artisanat

L’hégémonie de la grande distribution s’est construite autour de la promotion d’un modèle de consommation axé sur la quantité et les prix bas.

Longtemps plébiscité, ce modèle est aujourd’hui remis en cause par une partie de la population désireuse de « consommer autrement ».

De leur côté, élus locaux et pouvoirs publics s’interrogent sur les conséquences d’un système largement dominé par la grande distribution.

D’une part, la « guerre des prix » a des conséquences désastreuses sur les autres acteurs de la filière alimentaire. La compression des marges à laquelle sont contraintes les TPE-PME de l’industrie agro-alimentaire, compromet en effet la survie de nombre d’entre elles tout comme celle des producteurs et éleveurs français. D’autre part, la croissance des grandes enseignes en périphérie urbaine a conduit à vider les centres-bourgs de leurs commerces alimentaires de détail, affectant ainsi l’animation et la vitalité économique de ces territoires.

Il faut reconnaître que les grands groupes français de la distribution ou de l’industrie agroalimentaire doivent lutter pour préserver leurs parts de marché à l’international, tout en faisant face à la concurrence de leurs homologues nationaux.

Cependant, la course à la compétitivité atteint ses limites dès lors qu’elle conduit à remettre en cause la diversité, voire la qualité, des produits proposés, et qu’elle compromet, in fine, notre indépendance alimentaire en fragilisant nos entreprises à tous les échelons de la filière.

Le groupe de l’artisanat approuve donc les propositions de l’avis visant à rétablir l’équilibre des négociations commerciales et à permettre une plus juste répartition de la valeur entre les acteurs de l’amont à l’aval.

Cette évolution doit s’appuyer sur un dialogue renforcé dans le cadre des interprofessions, avec une meilleure prise en compte des spécificités et des contraintes de chaque maillon de la chaîne.

Mais veillons également à ne pas répondre aux difficultés subies aujourd’hui par les uns, avec des exigences qui conduiraient à reporter demain ces difficultés sur les autres.

Pour le groupe de l’artisanat, le rééquilibrage des rapports de forces au sein de la filière alimentaire doit aussi nécessairement être recherché dans une plus grande diversité des circuits de distribution.

Or, les règles d’urbanisme commercial, fortement assouplies depuis 2008, ont favorisé la multiplication anarchique des grandes et moyennes surfaces. Non seulement les critères d’autorisation permettent quasiment à toute demande d’implantation nouvelle de recevoir une suite favorable, mais les grandes enseignes peuvent aussi étendre facilement leur emprise en ouvrant des structures de taille plus réduite en centre-ville et en créant de nouveaux systèmes de distribution s’appuyant sur le commerce électronique (les *drive*, par exemple).

Il devient donc urgent de mesurer tous les impacts économiques, sociaux et environnementaux de la réglementation actuelle, puis d’en tirer toutes les conséquences en procédant aux adaptations nécessaires. Cette démarche serait utilement éclairée par une évaluation précise de la réalité et de la diversité de l’équipement commercial, par territoire.

Alors que les consommateurs accordent de plus en plus leur confiance aux circuits courts et de proximité, ceux-ci doivent pouvoir se maintenir et se développer dans nos territoires.

Toutefois, ces acteurs locaux, dont les modalités d'exercice sont de plus en plus variées, doivent aussi pouvoir coexister de manière complémentaire.

Or, cela suppose qu'ils évoluent dans des conditions de concurrence équitables, et donc qu'ils soient tous soumis à des contraintes réglementaires équivalentes. Le groupe de l'artisanat tient à insister sur ce point.

S'appuyer sur les consommateurs pour rééquilibrer les rapports entre les acteurs et consolider la filière alimentaire française, constitue une autre orientation de l'avis.

Le groupe de l'artisanat souscrit pleinement à un tel objectif, d'autant que cela répond au besoin d'une majorité de consommateurs de reprendre en mains ses pratiques de consommation. Aussi, comme le propose l'avis, nous sommes favorables à une meilleure lisibilité des signes de qualité et d'origine, comme à davantage de transparence sur les composants des produits préemballés.

Veillons cependant à ne pas répondre à un besoin légitime d'information sur la qualité, les origines et les modes de fabrication, par une profusion d'affichages qui viendrait au final entretenir la confusion et la méfiance, et qui constituerait, avant tout, une nouvelle forme de marketing au service de certains distributeurs.

Au-delà de ces précisions, le groupe de l'artisanat tient à souligner la richesse et l'intérêt du présent avis et du rapport qui l'accompagne.

Il a voté l'avis.